

Bureau d'Aide Juridictionnelle

1, quai de la Corse
75194 PARIS CEDEX 04
01.44.32.76.61

Numéro BAJ : 2014/040970
A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE
Section - Division : 1 - 04
Date de la demande : 21/08/2014
Avocat: Me
Toque :

MONSIEUR LABORIE ANDRE
2 RUE DE LA FORGE
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

DÉCISION D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Vu la loi N° 91-647 du 10 Juillet 1991 et le décret n° 91-1266 du 19 Décembre 1991,
Vu la loi N° 98-1163 du 18 décembre 1998,

Le président statuant le 11/09/2014 sur la demande présentée le 21/08/2014 par :

Monsieur LABORIE Andre
2 RUE DE LA FORGE
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

pour obtenir l'aide juridictionnelle dans la procédure suivante : référé - cessation d'un trouble à l'ordre public
(code procédure : 253)

Contre :

Bernard Representant Le Ministere De L'interieur
MR CAZENEUVE
PLACE BEAUVAU
75008 PARIS

devant le Tribunal de grande instance de PARIS (AUDIENCE LE 17/09/2014 EN REFERE).

CONSTATE :

le demandeur ne fournit pas les RENSEIGNEMENTS (art.42 du décret du 19 décembre 1991) demandés le
.../.../... notamment

le 28/08/2014 : le justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

EN CONSÉQUENCE :

Rejette la demande d'aide juridictionnelle.



LE PRESIDENT

Informations destinées à la CARPA

N° BAJ : 75101 / 1 / 2014/040970 Date décision : 11/09/2014 Type de décision : **Première décision**

Avocat :

Provision versée par le client :

Type de procédure : **AJ** Code procédure : **253**

Décision : **Rejet**

Objet : référé - cessation d'un trouble à l'ordre public

Affaire : Monsieur **LABORIE Andre** C/ **MR CAZENEUVE**

N° Rôle :